

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 17 novembre 2025 à 20h00

Convocation du 10 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 074/11/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNERT, Christine REYMANNE, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD

Vincent JUNG donne procuration à Eric REINNERT

Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

Absente :

Catherine MOREL

POINT N° 2

Titre APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

Service référent Direction Générale

Rapporteur Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR : 27 voix (dont 4 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20251117-074_11_2025-DE
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025

Etienne WOLF



Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 17 novembre 2025 à 20h00

Convocation du 10 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 075/11/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANNE, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Vincent JUNG donne procuration à Eric REINNER
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

Absente :

Catherine MOREL

POINT N° 3

Titre	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2025
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

POUR : 26 voix (dont 4 procurations)

ABSTENTION : 1 (K. DIEMER)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Accusé de réception en préfecture
067-21620074120251117-075_11_2025-DE
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025



Etienne WOLF



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 17 novembre 2025 à 20h00

Convocation du 10 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 076/11/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSLIS, Eric REINNER, Christine REYMAN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Vincent JUNG donne procuration à Eric REINNER
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 4

Titre

**GESTION FINANCIERE – ENGAGEMENT PARTENARIAL 2025-2028 ENTRE LA VILLE DE
BRUMATH ET LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES REGION GRAND
EST ET DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

Service référent

Direction des Affaires Financières

Rapporteur

Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) a souhaité approfondir le pacte de confiance qui lie ses comptables et les collectivités territoriales en offrant sa capacité à mobiliser la comptabilité comme outil utile au gestionnaire.

La DGFiP renforce et modernise son partenariat avec les décideurs publics locaux **en s'engageant contractuellement à leurs côtés sur des objectifs opérationnels**, via des conventions de partenariat.

Ce dispositif vise à **améliorer la performance administrative** des services de l'ordonnateur et du comptable, l'efficacité des circuits comptables et financiers, la qualité du service rendu aux usagers. Il vise également à diffuser une offre DGFiP de services de qualité, innovante et adaptée aux besoins différenciés des collectivités locales et établissements publics locaux.

À travers leur engagement partenarial sur la période 2025-2028, la Ville de Brumath et la DGFiP se fixent une série d'objectifs organisés autour de **2 axes majeurs de progrès** en matière de gestion publique locale.

Ces 2 axes se déclinent ensuite en 3 fiches-actions :

- **Axe 1 : Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable**
 - **Action 1.1 :** Mettre conjointement à niveau l'actif immobilisé (immobilisations incorporelles, corporelles et financières) dans le cadre d'une démarche pérenne ;
 - **Action 1.2 :** Incrire des provisions pour créances douteuses en fonction des risques et de l'ancienneté des titres.
- **Axe 2 : Renforcer la démarche de contrôle interne comptable et financier au sein de la collectivité**
 - **Action 2.1 :** Approfondir le dispositif de contrôle interne comptable existant et mettre en place un plan de contrôle formalisé

Au-delà des axes identifiés lors de la présentation de la synthèse de la qualité des comptes, un troisième axe est proposé par le comptable public dans la perspective de la mise en place de l'Espace Numérique Sécurisé Unifié (dit ENSU) de l'usager. Il y a lieu de préciser que le Service de Gestion Comptable de Haguenau est préfigurateur dans ce domaine :

- **Axe 3 : Améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne de recettes**
 - **Action 3.1 :** Améliorer la qualité des titrages et fiabiliser les tiers dans la perspective de l'ENsu

Un comité de suivi sera en charge de l'exécution de cet engagement partenarial. Il se réunira une fois par an afin de réaliser un bilan annuel des actions réalisées.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'engagement partenarial 2025-2028 entre la Ville de Brumath et la Direction Régionale des Finances Publiques Région Grand Est et Département du Bas-Rhin, tel que joint en annexe.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR : 28 voix (dont 4 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Etienne WOLF



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 17 novembre 2025 à 20h00

Convocation du 10 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 077/11/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSLIS, Eric REINNER, Christine REYMAN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Vincent JUNG donne procuration à Eric REINNER
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 5

Titre	RAPPORT ANNUEL DE L'ELU MANDATAIRE DE SA COLLECTIVITE DANS LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE NAUTILAND (SPL NAUTILAND)
Service référent Rapporteur	Direction Générale Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Par délibération du 11 décembre 2023, le Conseil Municipal a décidé d'entrer au capital social de la Société Publique Locale (SPL) Nautilus. L'intérêt de la Ville de Brumath était notamment fondé sur l'exercice de sa compétence en matière de sport et de loisirs.

Il revient aux collectivités actionnaires d'une Entreprise Publique Locale (EPL) de veiller, par l'intermédiaire de leurs représentants au sein du Conseil d'Administration d'une SPL, à ce que les activités de leur opérateur soient conformes aux objectifs qui lui ont été assignés.

Dans ce cadre, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans son article L.1524-5, fixe une obligation pour tout élu mandataire d'une collectivité dans une EPL, de produire un rapport annuel de l'élu mandataire auprès de son assemblée délibérante.

Ce rapport vise à rendre compte de la manière dont l'élu exécute son mandat. Il met en lumière l'activité et la gestion de la SPL auprès des collectivités actionnaires et les informe d'éventuelles difficultés de l'entreprise. Il est un élément de référence en matière de transparence des actions de la SPL Nautilus. Il est également un levier de valorisation de son action dans la mise en œuvre des services publics et des missions d'intérêt général dont elle a la responsabilité.

Cette obligation s'applique à tous les élus administrateurs d'une EPL.

Le rapport annuel 2024 produit par la SPL Nautiland porte notamment sur les points suivants :

- Rapport de gouvernance de la SPL,
- Éléments financiers,
- Ressources humaines,
- État des relations entre le groupement d'actionnaires et la SPL,
- Principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique et technique,
- Activité de l'exercice.

Ce rapport doit être présenté par le ou les élus mandataires au sein de chaque assemblée délibérante des collectivités actionnaires de la SPL, faire l'objet d'un débat et d'un vote en séance du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Daniel SCHELL étant l'unique représentant de la Ville de Brumath au sein du Conseil d'administration de la SPL Nautiland, il lui appartient donc de présenter le rapport joint en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

À la suite de la présentation du rapport annuel 2024 de l'élu mandataire siégeant au sein de la SPL Nautiland,
Après en avoir débattu,

APPROUVE

le rapport annuel des mandataires aux assemblées des collectivités, produit par la SPL Nautiland, pour l'année 2024, tel qu'annexé.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR : 28 voix (dont 4 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,





Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 17 novembre 2025 à 20h00

Convocation du 10 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 078/11/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSLIS, Eric REINNER, Christine REYMAN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Vincent JUNG donne procuration à Eric REINNER
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 6

Titre	DECISION DE RETRAIT DE LA VILLE DE BRUMATH DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU TRAITEMENT DES DECHETS DE BALAYURE
Service référent	Direction des Services Techniques
Rapporteur	Monsieur le Maire

En date du 26 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes coordonné par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH), et relatif à la passation de marchés ayant notamment pour objet l'achat :

- de sel de déneigement,
- de carburant,
- de gazole non routier (GNR),
- de produits d'entretien ménager,
- de vêtements de travail,
- ainsi que des prestations de transport et de traitement des déchets de balayure.

Historiquement, à Brumath, les sables provenant de la balayeuse étaient récupérés au niveau de la station d'épuration de Brumath par le biais d'un accord avec le SDEA.

Or, en 2017, à la suite d'un dysfonctionnement de la station d'épuration, il ne fut plus possible d'y déposer les sables de curage durant quelques mois. C'est pourquoi il avait été proposé un rattachement au marché de transport et de traitement des déchets de balayure de la CAH.

Cependant, le transport et le traitement des sables de balayage sur un site externe ne sont pas adaptés à long terme et nécessiteraient l'aménagement d'une fosse de décantation.

Lorsque le fonctionnement de la station d'épuration l'a à nouveau permis, les services techniques y ont ramené les sables de curage dont le volume a considérablement augmenté à la suite de l'acquisition, en 2023, d'une nouvelle balayeuse.

Il est donc proposé de se retirer du groupement de commandes spécifique aux prestations de transport et de traitement des déchets de balayage coordonné par la CAH.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

DECIDE

du retrait de la Ville de Brumath du groupement de commandes relatif au traitement des déchets de balayage, coordonné par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

CHARGE

Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

POUR : 27 voix (dont 4 procurations)

ABSTENTION : 1 (L. LUMEN)

Le secrétaire de séance,

Annie DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Etienne WOLF

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre DU conseil municipal

Séance du lundi 17 novembre 2025 à 20h00

Convocation du 10 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 079/11/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSLIS, Eric REINNER, Christine REYMAN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD

Vincent JUNG donne procuration à Eric REINNER

Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 7

Titre	AUTORISATION D'URBANISME – REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES ET RAVALEMENT DES FACADES DES BATIMENTS DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA MAISON DE L'ENFANCE
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Équipements
Rapporteur	Monsieur le Maire

Dans le cadre de la poursuite des travaux de sobriété énergétique initiés depuis plusieurs années par la Ville de Brumath, notamment via le dispositif intracting, les bâtiments « jumeaux » abritant la Police municipale et la Maison de l'Enfance ont fait l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre relative à leur isolation.

La mission a été confiée au cabinet d'architecture Denis WALTHER de Haguenau.

Au vu :

- des défauts d'étanchéité à l'air des menuiseries extérieures,
- du cachet des deux bâtiments datant du début du 19^{ème} siècle,
- de la nécessité d'adapter l'isolation au mode constructif de l'époque, permettant aux bâtiments de respirer et d'évacuer naturellement l'humidité,

le maître d'œuvre propose :

- le remplacement des châssis PVC existants par des châssis PVC avec grilles d'entrée d'air, pour une ventilation contrôlée adéquate de l'intérieur des bâtiments,
- la mise en œuvre d'un enduit extérieur en chaux/chanvre de 5 à 6 cm d'épaisseur pour assurer une correction thermique.

Ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour le remplacement des menuiseries extérieures et le ravalement des façades des bâtiments abritant la Police municipale et la Maison de l'Enfance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

POUR : 24 voix (dont 4 procurations)

ABSTENTIONS : 4 (J. OBERECHT, A. PITSLIS, O. TERRIEN, T. WOLFERSBERGER)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,

Etienne WOLF



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 17 novembre 2025 à 20h00

Convocation du 10 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 080/11/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSLIS, Eric REINNER, Christine REYMAN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Vincent JUNG donne procuration à Eric REINNER
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 8

Titre	CONSTITUTION DE SERVITUDES AVEC STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX POUR LA LIGNE AERIENNE A 63.000 VOLTS BRUMATH-REICHSTETT
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Équipements
Rapporteur	Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'entretien de son réseau, Strasbourg Électricité Réseaux souhaite remplacer la ligne aérienne à 63.000 volts qui relie Brumath et Reichstett. Les travaux consistent à poser une nouvelle ligne parallèlement à l'existante. La ligne existante sera ensuite déposée.

La nouvelle ligne traverse la parcelle section A1 n°107 appartenant à la Ville de Brumath. Il y a lieu de signer une convention de servitudes. Celle-ci précise qu'une indemnité forfaitaire compensatrice de 50€ sera versée à la commune.

En vertu de l'article L.2541-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Christophe WASSER ne prend pas part au débat ni au vote.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer une convention de servitudes, et tous documents y afférents, pour le passage d'une ligne aérienne 63.000 volts sur la parcelle section AI n°107.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR : 27 voix (dont 4 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre DU conseil municipal

Séance du lundi 17 novembre 2025 à 20h00

Convocation du 10 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 081/11/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSLIS, Eric REINNER, Christine REYMAN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Vincent JUNG donne procuration à Eric REINNER
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N°9

Titre	PERSONNEL - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE SANTE DU CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN POUR LA PERIODE 2026-2031
Service référent	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Une convention de participation pour le risque santé avait été conclue par la Ville de Brumath en 2019 pour une durée de 6 ans suite à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG67). Ce contrat avait été prorogé d'une année supplémentaire, et arrive donc à échéance le 31 décembre 2025.

À ce jour, 70% des agents de la Ville de Brumath adhèrent au contrat complémentaire santé proposé par le CDG67.

Le CDG67 a relancé une consultation pour la mise en place d'un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2026. Le prestataire MUTEST a été retenu une nouvelle fois.

Le nouveau contrat prévoit toujours 3 formules de garanties et intègre désormais des surcomplémentaires :

- Une surcomplémentaire responsable, dénommée « option renfort dentaire » accessible au choix de l'adhérent, et qui sera réservée aux seuls adhérents des formules 2 et 3 ; cette offre permettra de meilleurs remboursements sur un certain nombre de garanties en dentaire ;

- Un surcomplémentaire non responsable, dénommée « dépassements d'honoraires non OPTAM », accessible au choix de l'adhérent et qui sera réservée aux seuls adhérents des formules 2 et 3 ; cette offre permettra de bénéficier de meilleurs remboursements en matière de dépassements d'honoraires et en cas de soins médicaux et paramédicaux ou d'hospitalisation.

Compte tenu de l'augmentation des cotisations pour la majorité des formules, il est proposé d'augmenter la participation de l'employeur, qui actuellement, est de 15€ par agent, avec une modulation en fonction de la composition familiale.

Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- l'adhésion de la Ville au contrat santé complémentaire proposé par le CDG67,
- le montant de la participation forfaitaire de la collectivité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu le Code de la Sécurité Sociale,

Vu le Code de la Mutualité,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la circulaire n°RDFA12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin n° 42/25 en date du 24 septembre 2025 portant choix de l'organisme assureur retenu pour la mise en œuvre de la convention de participation mutualisée en santé complémentaire prenant effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 années et autorisant Monsieur le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin à signer le marché et les documents s'y rapportant avec MUTEST, y compris les conventions de participation, les conventions d'adhésions aux conditions de participation mutualisée correspondants, et tout acte en découlant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 octobre 2025,

Sur l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adhérer à la convention de participation mutualisée, d'une durée de 6 années, conclue entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et MUTEST pour le risque « Santé », et couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident, **avec effet au 1^{er} janvier 2026**.

DECIDE

d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation mutualisée portant sur le risque « Santé » ;

FIXE

le niveau de participation financière dans le respect du montant minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022, à hauteur de **25 € par agent et par mois**, dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 « garanties de base », formule 2 « garanties renforcées » ou formule 3 « garanties supérieures »), avec ou sans surcomplémentaire.

La participation forfaitaire sera modulée selon la composition familiale, comme suit :

Composition familiale :

- Agent seul
- Conjoint
- Enfant à charge jusqu'à 3 enfants

Montant mensuel :

25 €
5 € s'ajoutant à la participation de l'employeur pour l'agent
5 € / enfant s'ajoutant à la participation de l'employeur pour l'agent

o

Remarque : Au-delà de trois enfants à charge, le montant de la cotisation ne varie plus.

PREND ACTE

-que le Centre de Gestion du Bas-Rhin, au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation, demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0,04 % pour la convention de participation en santé.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

-que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants, et tout avenant en découlant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR : 28 voix (dont 4 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 17 novembre 2025 à 20h00

Convocation du 10 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 082/11/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSLIS, Eric REINNER, Christine REYMAN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Vincent JUNG donne procuration à Eric REINNER
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N°10

Titre	ARCHIVES MUNICIPALES – ACCEPTATION DE DONS DE PIECES D'ARCHIVES
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Les Archives municipales et communautaires de Brumath participent à la constitution de la mémoire locale. Elles collectent et conservent, outre les documents publics, des archives privées quels qu'en soient les supports, les classent pour les mettre à disposition du public et les valoriser. La collecte des archives privées est destinée à compléter les sources administratives et officielles.

En application de l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune.

Monsieur HESS a fait don d'une peinture sur bois signée Boli, non datée, représentant la Place de la Liberté dans les années 1950.

Monsieur Louis GANTER, habitant Brumath, a fait don d'une maquette en plâtre datant de 1930 représentant un garçonnet et une fillette debout de part et d'autre d'une urne symbolisant une tirelire. Cette maquette est identique à celle qui se situe sur le fronton de la Caisse d'Épargne de Brumath.

Ces dons ne sont assortis d'aucune condition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE

les dons suivants :

- le don de Monsieur HESS constitué d'une peinture sur bois ;
- le don de Monsieur GANTER constitué d'une maquette en plâtre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR : 28 voix (dont 4 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF



Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 17 novembre 2025 à 20h00

Convocation du 10 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 083/11/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSLIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD

Vincent JUNG donne procuration à Eric REINNER

Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N°11

Titre	COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Madame Sylvie HANNS

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ainsi que « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil Municipal.

Décisions prises du 12 septembre au 7 novembre 2025

En matière de commande publique

Marché de fournitures							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché	Procédure	Titulaire	Montant TTC €	
19/09/2025	DAE	fournitures	gymnase REMPLACEMENT DE TROIS PANIERS DE BASKET FIXES LATERAUX	MAPA < 40 000 €	SATD - SPORTS ACTIVITES TERRAINS DÉTENTE	4 518,00 €	
09/10/2025	DST	fournitures	autre ACHAT DE FOURNITURE ÉLECTRIQUE POUR L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET LE PRESBYTÈRE	MAPA < 40 000 €	REXEL France	4 905,72 €	
21/10/2025	DAE	fournitures	omnisport REMPLACEMENT DE LA MOQUETTE PRATICABLE POUR LA GYMNASTIQUE	MAPA < 40 000 €	GYMNOVA	13 049,40 €	

Marché de services							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché	Procédure	Titulaire	Montant TTC €	
22/09/2025	DST	services	espaces verts FAUCHAGE DES ACOUETEMENTS, DES FOSSES ET DES ZONES DE PRAIRIES DU PLAN D'EAU	MAPA < 40 000 €	ANDRE KARCHER	7 680,00 €	
10/10/2025	DAE	services	stade CONTROLE DE SOLIDITÉ ET DE RESISTANCE AUX VENTS VIOLENTS DES MATS SPORTIFS D'ÉCLAIRAGE	MAPA < 40 000 €	ROCH SERVICE	6 486,00 €	
22/10/2025	DVASC	services	animation MISE EN LUMIÈRE POUR RÊVE DE LUMIÈRES	MAPA < 40 000 €	STARCK PRODUCTION	6 669,60 €	
23/10/2025	RH	services	personnel FÊTE DU PERSONNEL	MAPA < 40 000 €	ROYAL SHOW PRODUCTIONS	7 910,00 €	

Marché de travaux							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché	Procédure	Titulaire	Montant TTC €	
12/09/2025	DAE	travaux	centre culturel RELAMPING PARTIEL	MAPA < 40 000 €	TECHNI ELEC	6 367,20 €	
03/10/2025	DST	travaux	sécurité INSTALLATION DE DEUX CAMÉRAS AU NIVEAU DES DEUX PORTES D'ENTRÉE DE L'HOTEL DE VILLE	MAPA < 40 000 €	SOVEC SMART SOLUTIONS	6 128,28 €	
21/10/2025	DAE	travaux	voie TRAUVAIL D'AMÉNAGEMENT D'UNE ALLÉE _ RUE DE LA GARANCE	MAPA < 40 000 €	PONTIGGA	4 710,00 €	
21/10/2025	DAE	travaux	aménagement urbain TRANSFORMATION DU PARKING SITUÉ DEVANT LA COUR DE L'ECOLE SCHUMAN EN PARVIS POUR LE FUTUR PERSCOLAIRE _ RUE CHARLES DIEMER	MAPA < 40 000 €	BEREST	14 934,00 €	

En matière d'exécution budgétaire

Décision n°31/2025 du 4 novembre 2025 relative à une décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre :

Section	Fonction	Nature	Chapitre	Objet	Dépenses
Investissement	0205	2051	20	Concessions, droits similaires	+20 000,00
Investissement	5181	2111	21	Terrains nus	-20 000,00

En matière de louage de choses

Décision n°32/2025 du 7 novembre 2025 relative à la mise à disposition d'un local commun aux élus n'appartenant pas à la majorité municipale.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir pris connaissance,

PREND ACTE

des décisions prises par le Maire du **12 septembre au 7 novembre 2025** dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20251117-083_11_2025-DE
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025